

AVIS
**COUR DU BANC DE LA REINE DU MANITOBA – CONSEILLERS-
MAÎTRES**
OBJET : AVIS À LA PROFESSION SUR LA COVID-19 – MISE À JOUR
PROCÉDURALE
LE 4 NOVEMBRE 2020

Compte tenu du fait que la région métropolitaine de Winnipeg est passée au niveau « critique » (rouge), les rôles de l'exécution des ordonnances alimentaires de Winnipeg et de Selkirk seront suspendus à compter du 6 novembre 2020, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Les rôles de l'exécution des ordonnances alimentaires dans les autres régions continueront conformément à l'Avis en date du 14 août 2020, et toutes les autres procédures courantes devant les conseillers-maîtres restent en vigueur conformément à l'Avis en date du 11 mai 2020.

ÉMIS PAR :

« Original signé par le conseiller-maître principal Lee »

Conseiller-maître principal F. A. Lee
Cour du Banc de la Reine (Manitoba)

DATE : Le 4 novembre 2020